



**IR
TS**

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

**MANDATAIRE
JUDICIAIRE A
LA PROTECTION
DES MAJEURS**

CERTIFICAT
NATIONAL DE
COMPÉTENCES

**Développeur
de talents sociaux
& solidaires**

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

**CERTIFICAT
NATIONAL DE
COMPÉTENCE**
Mention MJPM

CERTIFICAT
NATIONAL DE
COMPÉTENCES

Taux de réussite : **88%**

Éligible au **CPF** :
code 237560

Le métier

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, métier institué par la loi du 5 mars 2007, remplace la fonction de tuteur aux majeurs protégés, de délégué à la tutelle. Ce métier exercé sur mandat judiciaire assure les mesures de protection civiles (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) protégeant toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération ; médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté. Cette protection concerne tant la personne que les biens du majeur faisant l'objet de la mesure.

Formation en alternance

- 10 semaines + 1 jour de formation théorique
- Amplitude de 10 semaines

Les contenus

La formation théorique se compose de 4 domaines de formation (DF) :

DF1 : juridique (84 heures)

DF2 : gestion (78 heures)

DF3 : protection de la personne (72 heures)

DF4 : le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures)

La formation pratique se compose d'un stage pratique de 350 heures (soit 10 semaines)

La formation complète est sanctionnée par un Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs mention mesure judiciaire à la protection des majeurs. Il est délivré par le centre de formation au nom de l'Etat.

Lieux d'exercice

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs peut exercer :

- au sein des services tutélaires gérés par des associations
- au sein d'un établissement hospitalier, social ou médico-social sous réserve d'une déclaration au préfet de département
- en qualité de mandataire privé. Ce dernier doit justifier d'une garantie au niveau de sa

responsabilité et satisfaire aux conditions d'agrément prévues par le code de l'action sociale et des familles.

Dans les 2 derniers cas le professionnel doit faire l'objet d'une inscription sur des listes départementales et prêter serment.

Les conditions d'admission

Vous pouvez accéder à la formation si vous :

- êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III (bac +2) du répertoire national des certifications professionnelles ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat à partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Et :

- soit, être en situation d'emploi dans un service tuteur et être âgé d'au moins 21 ans à votre entrée en formation
- soit, être salarié d'un établissement où vous envisagez d'exercer au titre de préposé d'établissement, être âgé d'au moins 21 ans et justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle «dans un des domaines en relation avec l'activité tuteur»
- soit dans les autres situations, être âgé d'au moins 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans «dans un des domaines en relation avec l'activité tuteur» (juridique, gestion patrimoniale et budgétaire, travail social)

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription sur notre site internet :

www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Les tarifs

Frais d'inscription :

- 52 € (non remboursables)
- 100 € pour l'entretien et le passage en commission d'admission.

Dès passage en commission la somme est dûe et n'est pas remboursable, que le candidat soit retenu ou non en formation.

Inscription à la formation :

3990 € pour la totalité de la formation

LES +

- Un dispositif qui associe les principaux acteurs
- Un fort taux de réussite et d'employabilité
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

● **Responsable de la formation :**

Lucile Claris-Sauvage

l.claris-sauvage@irtsnouvelleaquitaine.fr

● **Assistante de la formation :**

Mireille Godet-Albouze

m.godet-albouze@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 87



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:



Twitter [@IRTSNA](https://twitter.com/IRTSNA)



Facebook [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.facebook.com/irtsnouvelleaquitaine)



LinkedIn [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.linkedin.com/company/irtsnouvelleaquitaine)



Instagram [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.instagram.com/irtsnouvelleaquitaine)

9 avenue François Rabelais
33400 Talence
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr